

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par les sociétés « BFO Partners » et « BMPAR » du contrôle exclusif indirect de la société « Pharmaprom SARLAU », à travers l'acquisition de 100 % de son capital social et des droits de vote y afférents.

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- Les acquéreurs: « BFO Partners » et « BMPAR »
- La cible : la société « Pharmaprom SARLAU ».

Nature de l'opération

- Acquisition du contrôle exclusif indirect.

Secteurs économiques concernés

- Importation, fabrication et distribution de produits pharmaceutiques.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 13 Septembre 2022.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le 5 Août 2022, le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration en vertu de laquelle la société BIP Partners, détenue à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par BFO Partners et BMPAR, envisage d'acquérir cent pour cent (100%) du capital social et des droits de vote de la société Pharmaprom SARL.

BFO Partners est une holding de participation de droit marocain.

BMPAR est une holding de participation de droit marocain.

Pharmaprom SARLAU est une société à responsabilité limitée d'associé unique de droit marocain, qui opère principalement dans l'importation et la distribution de produits pharmaceutiques.

Fait à Rabat le 1^{er} Septembre 2022.